

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de résister la publication des insertions reçues et même payées, sauf réclamation dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumurois : 30 fr.
6 mois : 16
3 mois : 9
Poste :
En ar. : 35 fr.
6 mois : 18
3 mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

9 Octobre 1882.

PROTESTATION D'UN RÉPUBLICAIN

Contre les infamies républicaines.

Le remarquable article que M. Vacherot a publié dans le *Figaro* déchaîne toutes les colères des opportunistes et des ministériels.

Il est peu agréable, en effet, pour nos gouvernants de s'entendre dire par un écrivain de race, républicain de vieille date, que la République atteint « la période d'imbécillité » ; que nous n'avons pas connu de gouvernements « aussi misérables ni d'aussi ridicules » ; que tout le credo républicain est contenu dans ce procédé barbare et odieux : la laïcisation ; que la liberté, la justice, la vertu, l'honneur, le patriotisme, l'abnégation, ont fait place aux tripotages individuels, aux spéculations personnelles ; que la politique extérieure « abaisse » encore notre France déchue !

Quel saisissant panégyrique de la troisième République, prononcé par un orateur aussi éloquent que convaincu !

En voici les principaux passages :

« En lisant le récit de l'exécution des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, rue de la Lune, je n'ai pu me tenir. Si j'étais un poète comme Juvénal, je dirais : *Facit indignatio*... Quel beau sujet pour l'auteur des *Commentaires*, s'il s'intéressait aux victimes qui portent la robe ! C'est plus fort que moi. Je ne puis, sans protester, voir un gouvernement si brutal pour les faibles, quand il est si doux pour les violents. Le mot de Royer-Collard m'est revenu à l'esprit, avec cette réflexion qu'il était sévère alors, et qu'il ne serait que juste aujourd'hui. Nous autres républicains libéraux, nous connaissons des gouvernements meilleurs que celui qui nous régit actuellement. La Monarchie parlementaire en fournit des exemples. Nous con-

naissions aussi des gouvernements pires, sous lesquels nous n'avons pas eu le malheur de vivre. Nous n'en connaissons point d'aussi misérables ni d'aussi ridicules.

« Vraiment c'est bien l'heure de faire la guerre aux femmes, et quelles femmes ! quand l'opinion publique a l'œil aussi ouvert sur le péril national et sur le péril social ! c'est bien l'occasion de montrer qu'on est un gouvernement vigilant et fort ! En ce moment où notre pauvre pays a toutes sortes d'inquiétudes et de déboires, où l'Angleterre lui fausse compagnie, où l'Italie lui fait mauvaise mine, où l'Allemagne achève de l'isoler, où nulle puissance ne compte avec lui, ni sur lui, parce qu'on ne trouve plus chez nous un gouvernement à qui parler. Notre politique intérieure continue sa glorieuse campagne de laïcisation, tandis que notre politique extérieure ne s'affirme par aucune initiative, aucune résolution, aucun acte viril.

« Laïciser, quel mot barbare et quelle chose odieuse ! Quelle triste politique où la grammaire n'est pas moins violée que la justice ! Laïciser, sans trêve ni relâche, sans respect pour ces pauvres enfants, sans égards pour ces humbles et nobles filles qui se dévouent à leur tâche ! Et quand on pense que toute la politique républicaine est là, que c'est tout le Credo d'un parti pour qui tout le reste n'est qu'expédient ou affaire.

« On nous dit qu'on ne fait qu'exécuter la loi. La loi, ce sont ces décrets exhumés des catacombes de notre vieille législation, ces décrets contraires à toutes les lois nouvelles qui ont fondé et consacré la liberté de l'enseignement. Mais enfin c'est la loi. La direction de la Maison de Saint-Vincent de Paul la reconnaît, puisqu'elle n'entend plus enseigner que comme école libre. Seulement elle ferme l'entrée de sa propriété à l'autorité qui veut y pénétrer et ne cède qu'à la force. Je veux bien que ce droit de propriété soit incontestable, mais pourquoi l'autorité municipale commence-t-elle par où il fallait finir ? N'a-t-elle pas les tribunaux pour en décider ? Et s'ils en décident contre elle, n'a-

t-elle pas le tribunal des conflits ? Si la justice n'est pas pour vous, M. le préfet, mettez au moins la légalité de votre côté. Y avait-il péril en la demeure à laisser cette respectable maison en paix, en attendant que l'autorisation compétente se soit prononcée ?...

« Quel spectacle nous donne le gouvernement républicain ? Jamais, sous aucun régime, on n'a vu une politique aussi personnelle s'étaler au grand jour avec moins de pudeur qu'aujourd'hui. Ah ! non, certes, on ne vit plus d'illusions ; on se repaît de bonnes et palpables réalités. Ce temple de la République ressemble fort à une grande foire où l'on vend, où l'on achète, où l'on joue, où l'on s'amuse, où l'on jouit, comme sous l'Empire, en bien plus nombreuse compagnie. C'est tout le contraire de la République de Sparte où le mot d'ordre était vertu et patrie. Ce n'est même pas la République d'Athènes qui eut de si beaux jours. Ce serait la République de Sybaris, avec des prolétaires au lieu d'esclaves, si elle n'avait une classe de parias inconnue jusqu'ici dans notre société française, c'est-à-dire une classe mise hors du droit commun.

« Si l'on ne savait comment se passent les choses à l'heure actuelle, on pourrait croire que cette classe se compose de ces ennemis de tout ordre social sur lesquels un gouvernement doit toujours avoir l'œil et la main. Nullement. Ce sont de pauvres gens, prêtres, moines et sœurs, réunis pour prier et pleurer sur nos péchés. Cela s'appelle, dans le monde républicain de notre temps, conspirer contre la société moderne : « O liberté ! s'écriait Madame Roland au pied de l'échafaud, que de crimes on commet en ton nom ! » O République ! pourrions-nous dire en lisant le récit qui m'a inspiré ces pages, que de sottises on te met sur le dos ! En reviendra-t-on un jour à la période de sang ? Je ne le crois pas, du moins tant que les hommes qui nous gouvernent garderont le pouvoir. Mais ne touchons-nous point à la période d'imbécillité ?

« Républicains qui faites du pouvoir l'usage que l'on sait, voilà donc tout ce que

vous avez mis sous ce mot de République : l'oppression des consciences avec la satisfaction des appétits. Et c'est pour cela que vous faites tonner le canon si fort, sonner les cloches à toute volée quand vous célébrez vos fêtes nationales. Ne craignez-vous pas de réveiller les morts que ce beau nom de République faisait bondir d'enthousiasme ? Ils avaient rêvé de bien d'autres choses, les uns de liberté, les autres de justice, ceux-ci de conquête et de gloire, ceux-là de paix et de félicité universelle, tous de vertus et de sacrifice. Ils ne reconnaîtraient guère leur République dans la vôtre. Un président électif à la place d'un roi, un gouvernement anonyme à la place du gouvernement de la tribune, des Parlements plus occupés de leurs convenances personnelles que des affaires publiques ; une politique extérieure qui abaisse encore notre France déchue, loin de la relever, une politique intérieure qui ne sait agir que contre les maisons de prières et de charité : cela valait-il la peine de faire des révolutions ? Laissez-les dormir dans leur tombe, et laissez-les jamais leur souvenir. Vous n'en avez plus le droit.

E. VACHEROT.

(Correspondance Saint-Chéron.)

VENTRE AFFAMÉ

OU LE CAS DE M. GAILLARD.

Des grandes manœuvres ayant eu lieu près d'Orange, deux dîners officiels ont été donnés, dont l'un par le ministre de la guerre ; or, le député de l'arrondissement n'a pas été invité. C'est là un crime impardonnable, une insulte au peuple souverain, qui crie vengeance.

Ce député se nomme Gaillard et est membre de l'extrême gauche. J'avais, dit-il, poliment envoyé ma carte au général Billot, et le général Billot ne m'a pas invité, ! Conçoit-on pareille abomination ?

Ce député, furieux de ne pouvoir brandir sa fourchette, saisit sa bonne plume de Pro-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE VII (Suite.)

Deux minutes après, M^{lle} Outier amenait les enfants à leur oncle, lequel, en reconnaissant la damoiselle d'honneur de ses premières noces, éprouva la honte subite, le sentiment de l'infériorité morale où il s'était placé, par sa faute, en face des amis de Geneviève.

On lui interdisait l'entrée du logis, et c'était justice.

Il pensa avec amertume que les laquais trouvaient ouverts, au moins, les vestibules !

Les mariés divorcés demeuraient au dehors. Avait-il le droit de se plaindre, lui, qui avait forcé, jadis, Geneviève à fuir sa maison ?

Un salut aisé, silencieux, et la remise des enfants, signalèrent le rapide passage de M^{lle} Outier, qui remonta d'un pas vif.

La nuit tombait. Nulle voiture à espérer le long de la route. Léon s'en alla sur le boulevard désert, la tête lourde, le cœur serré, mêlant, dans la con-

fusion de ses pensées, les événements de cette journée mémorable.

Le plus petit garçon, fatigué de la route, assailli de sommeil, ne se traînait plus que péniblement. L'ingénieur le prit dans ses bras et activa sa marche en se moquant de lui-même.

— Protéger aujourd'hui les enfants de Lucy, se disait-il, et hier abandonner à travers le monde ma propre fille !... Abreuver de chagrins une Geneviève, et donner mon nom à une Caroline !... Oh ! niais et fou que je suis !

Il avançait toujours, et, regardant le pauvre mignon qui s'endormait sur son épaule, quelque chose remua dans ses entrailles d'assez semblable au remords.

La vision de Jeannine sans asile, six ans en arrière, endormie sur le sein d'une mère désespérée, chassée, divorcée, passa devant ses yeux.

— Ne suis-je pas encore plus coupable que niais ?... plus coupable que fou ? se demanda-t-il.

On arrivait rue Reugemont. Les enfants coururent joyeusement à leur mère et ce furent des récits sans fin absolument incompréhensibles.

Lucy aurait probablement éprouvé quelque inquiétude de ce long retard, si Caroline n'eût pris soin d'abrèger ces heures d'absence par une scène de larmes et de cris.

Se voyant seule avec sa belle-sœur, elle en avait profité pour lui égrener toutes ses plaintes contre

un mari morose, contre un beau-père compromettant, dont elle s'était séparée fort heureusement avant l'échauffourée révolutionnaire du 31 octobre, et dont elle avait appris depuis la conduite déloyale : « Un voleur !... Un voleur !... »

Caroline avait crié bien haut que, ne s'étant remariée que pour perdre le nom d'un condamné, il lui était par trop dur d'avoir été trompée sur la deuxième étiquette dont elle ornait ses unions successives.

Veuve d'un banqueroutier, belle-fille d'un voleur, belle-sœur d'une étourdie mariée illégalement, femme d'un homme brutal qui venait de la frapper devant témoins, elle haïssait sa nouvelle famille, entendait en sortir, maudissait les Prussiens qui l'enfermaient dans Paris, et se répandait en lamentations sur son déplorable sort !

Une crise nerveuse avait même couronné ces diatribes passionnées.

Lucy, dont la philosophie planait sur ces tempêtes, eut quelque peine à calmer la femme encolérée dont elle ne daigna même pas relever les injures personnelles.

Ceux que la charité chrétienne n'anime pas, en ces délicates questions de l'oubli des injures, ont besoin d'une cuirasse d'égoïsme et de mépris. A se cuirasser ainsi, point de mérites. C'est la nécessité du moment, ou l'amour du « moi » qui commande.

Elle venait à peine de faire boire à Caroline une boisson éthérée qui abattit le reste de ses fureurs, quand les enfants lui revinrent avec des récits pleins à la bouche. « Papa malade !... Papa méchant !... Papa qui pleurait !... Papa qui va mourir !... »

Elle les écoutait, très-étonnée.

— Nous causerons tout à l'heure sérieusement, ma sœur, lui dit Léon en se mettant à table.

Le frère et la sœur dînèrent fort sommairement — ce qui était fort ordinaire, même chez les riches, à cette époque — et vite, pour se délivrer de la gênante présence des tiers.

Caroline s'était fait servir chez elle le bœuf d'Australie conservé en boîte qui formait le menu du jour.

A peine les enfants emmenés dans leur chambre, Lucy, dont l'impassibilité voulue cachait difficilement une curiosité réelle, lui demanda ce que signifiait le babillage des petits garçons.

Léon lui fit alors le récit très-circonscrit de la scène bizarre dont la misérable chambre du boulevard du Prince-Eugène avait été le théâtre.

Il n'omit rien, insistant sur ce fait brutal que son mari se mourait, que ses fils n'avaient pas d'état civil régulier, qu'elle allait être une veuve dont on aurait le droit de suspecter le passé.

Lucy répétait machinalement, les yeux secs : — Est-il donc si mal... si mal que cela ?

Ce ne fut pas sans surprise qu'elle apprit la

vence et écrit directement à M. Duclerc. Les alinéas se pressent fiévreux :

« D'où vient mon exclusion du banquet ministériel ? »

» A qui est-elle imputable ?

» Comment le service des invitations a-t-il été fait et ordonné ? »

Quousque tandem... Jusques à quand, Billot, abuseras-tu ainsi de ma patience ?

Vous riez de tant d'indignation pour une si misérable querelle, vous ne connaissez pas les républicains. Leurs principes sont en péril. Gaillard le dit sans détour : « Cette affaire petite porte en elle cependant une question de principe. »

Il est de principe, en effet, que les républicains soient nourris par la patrie. Aussi, quand on les envoie dîner à leurs frais, « le parti républicain s'indigne, pendant que nos adversaires sourient. » En telle occurrence, dit le fougueux député à M. Duclerc, je viens vous prier de vouloir bien déplacer immédiatement, AVEC DISGRACE, M. le sous-préfet d'Orange. L'opinion attend cette satisfaction. »

Après la sommation, la menace.

« Faute de quoi, continue le député, je réunirai mes électeurs..., car c'est à moi seul qu'incomberait le soin de venger mes électeurs. »

Ils se réunissent, ils se vengent, et les électeurs ont unanimement déclaré que leur député avait droit de dîner aux frais de l'Etat, et que la République qui l'empêchait de boire à sa soif était une République de rien du tout, une fausse République. La véritable République est la République où l'on dîne. On n'en connaît pas d'autre dans le Midi et ailleurs.

Si ridicule que soit l'aventure, elle est regardée comme très-sérieuse par les journaux radicaux, et l'*Intransigeant* s'indigne contre « l'attitude qu'osent prendre les fonctionnaires les plus infimes devant les représentants du peuple ! »

Le conseil des ministres lui aussi s'est ému, et comme autrefois le Sénat romain il a délibéré pour savoir à quelle sauce devait manger le député Gaillard.

Le sous-préfet incriminé se nomme Langlade, c'est un protégé de M. Fallières, ministre de l'intérieur, qui lui-même est protégé de M. Gambetta. On voit que l'affaire se corse. M. Fallières a défendu son fonctionnaire, et le conseil a décidé que le député Gaillard pourrait manger la sauce qu'il voudrait, mais à ses frais.

Les gambettistes ont donc remporté la victoire.

BONAPARTISTES ET ROYALISTES.

M. Edouard Pommier, rédacteur en chef de la *Décentralisation*, a prononcé un remarquable discours politique au banquet de Bourg. En voici un fragment qui a causé sur les auditeurs et produira sur l'esprit de tous nos lecteurs une vive et salutaire impression. Après avoir flétri la République conservatrice, rendu hommage aux impéria-

listes fidèles à ce jeune prince mort, comme un prince français, l'épée à la main et le nom du Christ sur les lèvres, M. Pommier s'est écrié :

« Or, messieurs, on ne vit pas sans tête, et le parti impérialiste n'en a plus. Le chef qui le représente, il n'y a pas un honnête homme qui le veuille et le puisse suivre. »

» A ce propos, laissez-moi vous redire une conversation que j'ai eue, il y a quelque temps, avec un bonapartiste ardent, influent, homme de cœur et d'honneur, dont vous seriez tous heureux de serrer la main. Au nom d'un groupe d'amis, il se rendit chez le prince Jérôme et lui tint à peu près ce langage : « Monseigneur, le prince impérial est mort, et dans l'ordre dynastique vous êtes le chef du parti. Or, nous, impérialistes de cœur, nous sommes inquiets. Vous avez, étant sur les marches du trône, professé des principes qui sont à peu près la négation de tout ce que nous croyons en politique, en religion et dans l'ordre social. »

» Y renoncez-vous comme souverain, ou sommes-nous menacés de retrouver dans l'empereur le prince tel que nous l'avons connu ? »

Là-dessus l'Altesse s'emporta, et avec sa verve chaude et sarcastique, il reprit et affirma avec vigueur ses thèses d'autrefois, et le résumé de cet entretien peut se traduire en deux mots : Rouge j'étais, rouge je resterai.

L'ami de la première et de la dernière heure le quitta désespéré ; et nous rapportant cette conversation, il nous disait : « Cet homme est impossible ; tout ce que nous aimons, il le déteste ; il déteste la religion, il déteste la famille ; il foule aux pieds la morale ; cet homme est impossible, c'est fini, il n'y faut plus songer. »

— Et alors, dis-je à mon interlocuteur, qu'allez-vous faire, quel parti allez-vous embrasser ?

— Je n'en sais rien.

— Mais vous, homme ardent, intelligent, généreux, vous ne pouvez pas vous condamner à la neutralité : vous vous déciderez à prendre une direction. Irez-vous à la République ?

— A la République ! jamais ! jamais ! (Cris : A bas la République !)

— Alors venez avec nous ; vous serez en bonne compagnie ; vous savez bien que nous sommes le passé glorieux et l'avenir nécessaire, nous sommes le vrai parti national.

— Je ne sais pas, je verrai, je réfléchirai.

A quelque temps de là je le rencontre.

— Eh bien ? avez-vous réfléchi, vous êtes-vous décidé ?

— Oui, c'est fait : républicain ne veux, impérialiste ne puis. Français je reste, donnez-moi la main et vive le Roi !

(Cris enthousiastes : Vive le Roi !)

Chronique générale.

L'*Intransigeant* se plaint amèrement, par la plume de M. Henri Rochefort, de la répartition qui a été faite des pensions aux indéméritaires du Deux Décembre. Il paraît que cet argent, voté si libéralement par les Chambres, a servi à faire des générosités aux amis des répartiteurs et que des gens fort à leur aise ont reçu des pensions dont ils n'avaient nul besoin.

L'*Intransigeant* cite le fait suivant qui n'est pas sans offrir quelque intérêt :

« Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, M. Spuller, qui, au coup d'Etat, n'était même pas Français, puisqu'il n'a obtenu sa naturalisation qu'en tirant au sort, s'est fait coucher sur les listes des pensions à toucher, sous prétexte que son père, lequel était Badois, avait été molesté par les agents de Bonaparte. »

» Nous ferons observer que M. Spuller n'était rien à cette époque et qu'il est devenu depuis, grâce à son frère, quelque chose comme préfet.

» Nous ne voyons donc pas en quoi l'attentat de Décembre a nui à sa carrière. »

Enfin, toujours d'après l'*Intransigeant*, par une extension de l'esprit de la loi, ont été considérés comme victimes du coup d'Etat beaucoup de ceux qui ont été condamnés pour délits politiques pendant toute la durée de l'Empire.

En résumé, le crédit voté passera dans la poche de quelques privilégiés.

L'enlèvement des crucifix dans l'école chrétienne d'Elbeuf vient d'être opéré à l'aide d'un tour de passe-passe du maire qui mérite d'être raconté. Tout récemment, M. Doublet va dans cette école et demande d'un air doux et calme que le crucifix soit enlevé. Les Frères s'y refusent et font observer que l'immeuble leur appartient. M. Doublet réplique que le mobilier est communal, remarque qu'il nécessite même des réparations, et semble perdre de vue l'objet de sa visite. Les ouvriers viennent faire les travaux nécessaires, enlèvent le crucifix, et M. le maire d'Elbeuf est content. C'est par de tels hauts faits que se distinguent les fonctionnaires républicains.

Il y a quelque temps, M. Papillon, professeur dans une des écoles communales du Havre, avait, à la suite d'une souscription faite parmi ses élèves, doté sa classe d'un crucifix.

L'autorité l'a fait enlever ; mais, comme le professeur avait manifesté son mécontentement et celui des élèves, on vient de l'envoyer à Hermanville, commune près de Dieppe, où il y a 300 habitants au plus.

A Harfleur, l'autorité se trouve dans l'embarras. Elle a bien pu faire enlever les crucifix des écoles, mais dans une de ces écoles, données à la commune par M^{me} B..., les croix ont été peintes sur les murs mêmes des classes, de telle sorte qu'on n'a pu les enlever.

Il va falloir, pour accomplir le vandalisme républicain, badigeonner entièrement les classes en question.

On télégraphie d'Arles, 8 octobre :

« Ce matin, la sous-préfecture d'Arles s'est trouvée pavée d'un magnifique drapeau blanc fleurdelisé, remplaçant le drapeau officiel. »

» Le drapeau blanc n'a été descendu qu'à 7 heures 30 et a été applaudi par un grand nombre de personnes.

» Une enquête est commencée. »

On télégraphie de Toulouse, 8 octobre :

« Aujourd'hui, Toulouse a célébré, à midi, le royal anniversaire : la messe a été dite à la cathédrale. Six mille fidèles remplissaient l'immense église et refoulaient au dehors. Ce soir aura lieu un banquet de deux mille couverts dans la vaste enceinte du Skating-Palace, sous la présidence de M. du Bourg. La salle est splendidement ornée ; le buste du Roi se détache au milieu d'un faisceau de drapeaux blancs fleurdelisés. »

» Cette nuit, les murs de la ville ont été couverts d'affiches portant : Vive le Roi ! et invitant les ouvriers à se rallier à la Monarchie. »

M. Ferdinand de Lesseps vient d'adresser la dépêche télégraphique suivante au président du conseil de guerre qui doit juger Arabi, au Caire :

« Paris, 5 octobre 1882. »

» Apprenant la comparaison d'Arabi devant la justice égyptienne, mon devoir est d'apporter un témoignage spontané sur mes relations avec Arabi-Pacha pendant mon séjour au canal maritime, depuis le bombardement d'Alexandrie jusqu'au débarquement des Anglais à Ismaïlia.

» Je tiens à la disposition du tribunal seize messages postaux ou télégraphiques, en langue arabe, constatant que nos rapports, étrangers à toute politique, consistaient à maintenir la neutralité du passage universel et à protéger la vie et les intérêts des Européens restés en Egypte, qui, au nombre de quinze mille, ont pu, grâce aux ordres d'Arabi, venir recevoir l'hospitalité à Ismaïlia et gagner en sécurité Port-Saïd, Alexandrie ou leur pays.

» FERDINAND DE LESSEPS. »

MORT DE L'AMIRAL POTHUAN.

L'amiral Pothuan est mort avant-hier soir, à dix heures et demie, d'un cancer à l'estomac.

Né à la Martinique le 30 octobre 1815, il entra à l'École navale en 1834 ; depuis il

parcourut rapidement tous les grades, et fut lieutenant de vaisseau en 1840, capitaine en 1844, et en 1869 membre du conseil d'amirauté.

Ses débuts dans la carrière des armes eurent lieu à bord du *Trion*, au bombardement de Tanger et de Mogador ; plus tard il se distingua à la prise d'Odessa comme capitaine du *Caton*.

En 1870, pendant le siège de Paris, il fut chargé du commandement du fort de Bicêtre. Défense nationale le mit ensuite à la tête de la 6^e division de la 3^e armée ; c'est à ce poste qu'il appuya l'attaque tentée sur Champigny, et, par une heureuse diversion sur Choisy-le-Roi (le 29 novembre), enleva aux Prussiens la Gare-aux-Bœufs, avec les fusiliers de la marine et quelques bataillons de la garde nationale.

En janvier 1871, il fut nommé vice-amiral.

Les élections du 8 février le placèrent comme représentant de la Seine à l'Assemblée nationale ; le 19 février, M. Thiers l'appela au ministère de la marine.

Il quitta le ministère au 24 mai pour y rentrer ensuite à la chute du cabinet Rochefort, reprendre ses travaux interrompus, et ne les quitter qu'à l'élevation de M. Grévy à la présidence de la République ; alors il fut nommé, le 18 février 1878, ambassadeur auprès de la reine Victoria, donna sa démission en 1880, pour être remplacé par M. Léon Say.

Depuis le 1^{er} avril 1880, l'amiral Pothuan était grand-croix de la Légion d'Honneur et sénateur élu par l'Assemblée nationale.

L'INCENDIE DE CHARONNE.

Samedi, à minuit et un quart, un incendie s'est déclaré dans la fabrique de ferblanterie de M. Baas et C^o, boulevard de Charonne à Paris.

Le feu a pris dès le début des proportions considérables.

Il a été attaqué par les pompiers des postes de la Réunion et du boulevard Piepus, arrivés les premiers ; puis, successivement, par des détachements des casernes de Reuilly, de la Mare et de Sévigné, sous les ordres des capitaines Mariani, Lyon et de plusieurs officiers.

A deux heures, M. le lieutenant-colonel Froidevaux, assisté du commandant Chalou et du capitaine adjudant-major Maillot, a pris la direction du service.

Malgré le manque d'eau, les pompes à vapeur des postes de Bercy, Ménilmontant, la Villette, Jeanne-d'Arc et de l'état-major ont été mises en manœuvre ; mais, malgré tous les efforts, on n'a pu circonscire le feu qu'à deux heures cinquante-cinq. On en était maître seulement à trois heures dix.

L'usine était alors presque entièrement détruite et l'incendie avait atteint les maisons portant les numéros 2, 4, 6, 8 et 10 du passage du Bureau, et les numéros 1, 3 et 77 du boulevard de Charonne.

La caserne de la rue de Reuilly a fourni quarante-cinq hommes en armes et cinq cent travailleurs pris dans le 104^e et le 102^e de ligne, commandés par plusieurs officiers.

On n'avait eu, jusqu'à trois heures du matin, aucun accident de personne à déplorer, lorsqu'un affreux malheur vint jeter la consternation dans les rangs de tous les sapeurs.

Le lieutenant-colonel Froidevaux voulut de trouver une mort héroïque sur son dernier champ de bataille.

Voici dans quelles circonstances : Cet officier supérieur, assisté du capitaine Mariani, se trouvait avec M. Coubet, chef de la police municipale, et un officier de paix, dans la grande cour de l'usine qu'il était urgent de faire évacuer, en raison de la chute imminente du mur de l'aile principale, d'une hauteur de quatre étages.

Tout à coup un craquement se fit entendre. Le capitaine Mariani cria :

— Sauve qui peut !

A ce moment, une énorme poutre se détacha du bâtiment en flammes, tomba d'une hauteur de quinze mètres sur le sommet de la tête du lieutenant-colonel, qui roula à terre.

Il fut transporté, dégagé immédiatement, il fut transporté, par les soins de M. Coubet, dans une maison voisine, où trois médecins lui prodiguèrent les soins les plus empressés.

Tout fut inutile, le lieutenant-colonel Froidevaux avait été tué sur le coup.

précaution singulière, prise par Antonio, de réunir toutes les pièces nécessaires à la légalisation de leur mariage.

Alors qu'ils étaient heureux et insouciant, courant le monde et récoltant des succès artistiques, ni le mari ni la femme ne songeait à cette perpétuelle menace.

Avec le malheur, la réflexion était venue chez le mari délaissé ; et, chez la femme elle-même, la crainte naissait en apprenant le danger du mari.

Le cœur glacé de Lucy n'était pas facilement vulnérable ; s'il parut tout à coup s'attendrir, c'était moins sur le pitoyable destin d'Antonio que sur la défaveur qui s'attacherait à son propre veuvage.

— C'est affreux, tout cela, fit-elle enfin ; voyons, Léon, répète-moi cette invraisemblable histoire.

Avec une grande promptitude d'esprit, elle entrevit la situation d'une jeune veuve dont l'union, n'ayant pas été légalisée, n'est pas valable en France, et qui, s'il lui plaît de contracter de nouveaux liens, ne rencontrera probablement pas de second mari disposé à l'épouser, une fois encore, dans un pays étranger.

Tout cela lui créait, en somme, un avenir assez embarrassant et des regrets possibles.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

avait le crâne fracturé et la colonne vertébrale brisée. Le corps a été ramené à l'hôtel de l'état-major. Impossible de dépeindre la douleur que voyait sur les mâles visages des soldats qui avaient servi sous les ordres du défunt.

On se rappelle ces paroles du général qui quittait son régiment : « Paris désolé de me séparer de mon brave colonel Froidevaux, j'ai peur qu'il ne soit victime de quelque accident. »

Froidevaux était âgé de cinquante-cinq ans. Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

Il était aimé de tous et regardé comme un officier d'une capacité supérieure.

et indiquent combien les capitaux de placement ont confiance dans la Société.

La Banque Centrale de Crédit est très-recherchée à des cours très-avantageux.

Le Suez est sans grandes affaires à 2,690; la Délégation gagne le cours de 1,380.

Lyon, 1,635; Nord, 2,027.50.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONFÉRENCE PRIVÉE

A SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE.

Nous n'avions point eu encore de conférence dans notre région; mais M. l'abbé Chevallier vient d'organiser la première dans sa propriété de Saint-Germain-sur-Vienne, sur les confins du Saumurois et de la Touraine. Le conférencier était le sympathique M. Hervé-Bazin, conseiller municipal à Angers, docteur en droit et professeur à l'Université catholique.

Hier dimanche, le petit bourg de Saint-Germain présentait un aspect inaccoutumé: toute la population avait été conviée et était sur pied, et des habitants de Candés, Montsoreau, Turquant, Fontevault, d'une part, de Seuilly, Thizay, Lerné, d'autre part, avaient répondu à l'appel de M. Chevallier. Le temps incertain de la semaine précédente avait obligé l'excellent promoteur de cette réunion à limiter ses invitations, car il ne pouvait offrir pour abri qu'une cave en roc, de bonne dimension il est vrai et bien aérée, mais qui ne permettait pas cependant de lancer les lettres dans un rayon trop étendu.

Dès deux heures, nombre d'invités se promenaient dans le parc de M. Chevallier, qui l'avait mis gracieusement à leur disposition. Chacun ne se lassait pas d'admirer le vaste horizon qui s'étend de l'embouchure de la Vienne dans la Loire, jusqu'aux coteaux de Bourgueil, de Saint-Patrice, de Cinq-Mars; de là aussi on découvrait parfaitement Chinon et son antique château, si célèbre dans l'histoire de France par le séjour qu'y fit la bergère de Vaucouleurs lorsqu'elle vint annoncer au roi de France que l'heure de la délivrance allait sonner pour sa patrie. Hélas! que n'avons-nous encore une Jeanne d'Arc pour sauver la France du XIX^e siècle!

Pour qui n'a vu d'anciennes perrières, rien n'a dû paraître aussi curieux, aussi original qu'une semblable salle de conférence. C'était en effet un coup d'œil tout particulier.

A sa droite, l'orateur avait un vaste bras de cave, à l'extrémité duquel on apercevait la lumière du soleil qui éclairait une longue courbe (style local) en pente douce qui conduisait dans le parc.

En face de lui se présentait une allée couverte qui se perdait dans le lointain et aboutissait à une issue ombragée de grands arbres. On eût pu se croire transporté dans les catacombes de Rome. Des piliers ménagés çà et là par le carrier soutiennent le ciel de la cave, et la perspective semblait encore plus étendue, grâce à une heureuse disposition de lampes de perrayeurs que le propriétaire avait fixées aux parois.

A la jonction de ces deux galeries, remplies de plus de 400 invités, avait été dressé l'estrade de l'orateur.

Avant d'ouvrir la séance, M. Chevallier pria les plus anciens habitants de Saint-Germain de prendre place au bureau comme assesseurs. Deux vénérables cultivateurs, MM. Vascher et Coutard, étaient désignés par leur âge à cet honneur et ont accepté l'invitation.

M. Chevallier prit le premier la parole, et, en termes chaleureux et énergiques, il expliqua à son auditoire l'objet et l'importance de la réunion. Le sympathique M. Hervé-Bazin, dont la voix convaincante a déjà retenti dans maintes réunions publiques, va vous entretenir, a-t-il dit, de vos affaires publiques, et cet entretien ne peut être suspect; ni moi, avec mon caractère sacerdotal, ni l'éminent orateur qu'ils allaient entendre, étranger au pays, ne pouvions en retirer aucun profit. Ils n'avaient point d'avantages à faire miroiter à leurs yeux; point de ponts, de routes, de bureaux de tabacs à leur promettre; point de suffrages à leur demander; ils se proposaient simplement de leur dire toute la vérité, avec Dieu seul pour juge.

M. Hervé a succédé aussitôt à M. l'abbé Chevallier, et, pendant plus d'une heure, dans un exposé clair et lucide, par la justesse de

ses déductions et par ses considérations sur l'avenir, il a captivé son auditoire.

Nous ne prétendons pas suivre l'éminent orateur dans tous ses développements; nous essaierons seulement de donner le plan de sa conférence.

M. Hervé a jeté un coup d'œil rapide sur les trois Républiques que nous avons eues depuis un siècle, et montré combien elles avaient été funestes à la nation; il a rendu palpables les maux plus grands encore de celle sous laquelle nous vivons, et qui se montre plus perfide que ses aînées par sa ruse, son hypocrite lenteur dans toutes les mesures qu'elle décrète et qui ont pour effet de saper les bases de l'ordre social. Elle blesse le peuple dans ses intérêts matériels, elle le prive de ses vraies libertés et porte atteinte à l'honneur national.

Il lui a été facile de démontrer quel coup terrible a été porté à l'agriculture, à l'industrie et à la marine marchande par ces lois récentes qui ne permettent plus ni au cultivateur, ni à l'industriel de soutenir la concurrence des produits étrangers; et à notre pavillon de primer comme autrefois dans tous les ports. Si rien n'y met ordre, la ruine pour tous est en perspective à courte échéance.

Quant aux libertés, il semble qu'il n'y en a plus que pour ce qui excite les passions. Les gens paisibles qui vivaient en association ont été chassés de leurs demeures, les chapelles ont été fermées; aujourd'hui on s'en prend aux crucifix et emblèmes religieux enlevés des écoles, et le nom de Dieu ne peut plus être prononcé devant les enfants.

Le sympathique conférencier s'est longuement étendu sur la nouvelle loi d'instruction primaire, déjà qualifiée de loi de malheur, et fait comprendre ce qu'on devait entendre par écoles laïques, gratuites et obligatoires, et quel but se proposaient nos légistes aliées en tenant d'une façon si absolue à leurs écoles sans Dieu.

Dans ses développements, M. Hervé a eu parfois des accents d'une éloquence sublime qui ont transporté son auditoire, et à chaque instant sa voix a été couverte de chaleureux applaudissements.

L'orateur a envisagé en dernier lieu quelle atteinte a été portée à notre honneur national, et il lui a suffi de faire un parallèle entre la situation de la France sous la Royauté et sous chacune des trois Républiques. C'est d'une voix profondément émue qu'il a parlé de l'abaissement de notre prestige dans le monde entier, en Afrique, en Egypte et dans tout l'Orient.

En terminant, M. Hervé a conclu que le régime actuel n'avait amené que désunion générale à l'intérieur et abaissement complet à l'extérieur; il a engagé chacun à réagir autant que possible et à prendre courage, un tel état de choses ne pouvant durer.

En quittant la tribune, l'orateur a été chaleureusement acclamé et félicité pour son excellente conférence; la foule s'écoulait lentement, chacun avait à cœur de lui serrer la main et de féliciter aussi le propriétaire de l'excellente pensée qu'il avait eue de faire entendre une voix si convaincue, si entraînante et si agréable.

Après la conférence, sous les tilleuls de Falèche, un bon villageois s'est écrié, en parlant de la République: *Je l'aimais guère ce matin, mais je l'haïs ben pus ce soir.* Tout le groupe qui l'entourait de l'applaudir et de faire chorus avec lui.

Dans la liste des pensions accordées aux « victimes » du 2 décembre, le département de Maine-et-Loire figure pour 44 pensions formant un total de 47,500 francs, soit, en capital, 350,000 francs.

L'Agence Havas signale, sur la liste, M. Trouessart, juge de paix à Cholet, inscrit pour une rente de 900 francs.

Nous publierons la liste des quarante-quatre « victimes ».

CHATEAUGONTIER.

La ville de Chateaugontier fait des offres à l'État pour obtenir une École d'enfants de troupe. MM. Hélin frères lui ont donné dans ce but un magnifique terrain de 8,000 mètres. Cet exemple généreux promet d'être imité et, si nous sommes bien informés, une concurrence s'établit déjà entre plusieurs villes qui désirent posséder une des cinq Écoles que le ministre est dans l'intention de créer.

NANTES.

Le tribunal correctionnel de Nantes a condamné, samedi, pour tentative de vol, un individu qui était, il y a quelques jours, infirmier à l'hospice de Saint-Jacques. Cet homme avait été admis dans le personnel de l'établissement, bien qu'il fût porteur d'un casier judiciaire orné de huit condamnations dont plusieurs à six mois, un an et deux ans pour vol.

Nous voulons croire que c'est là une exception; mais n'est-il pas étrange de voir des repris de justice admis avec tant de facilité dans les établissements d'où l'on expulse les Sœurs de charité.

Quand l'histoire des laïcisations pourra être faite, elle donnera lieu à des révélations bien curieuses. (Espérance du Peuple.)

Publications de mariage.

Auguste-Eugène Faruau, charcutier, et Léonide-Laurette Cornilleau, sans profession, demeurant tous deux à Saumur.

Auguste-Louis Bazin, cocher, et Marguerite Rubin, femme de chambre, demeurant tous deux à Saumur.

Romain Désèvre, cultivateur, à Courtenay (Deux-Sèvres), et Armande-Justine Lemaire, domestique, demeurant à Saumur.

Auguste-Jean-Alexandre Froger, charcutier (veuf), d'Angers, et Marie-Désirée-Alicia Guénault, sans profession, demeurant à Saumur.

Jean-Marie Le Gallard, cocher, et Léonide-Joséphine Chevalier, cuisinière, demeurant tous deux à Saumur.

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 9 octobre 1882.

LE PROCÈS VAURADIEUX

Comédie en 3 actes, du théâtre du Vaudeville, par MM. Delacour et Hennequin.

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------|
| Gatinet..... | MM. Labranche. |
| Fauvinard..... | Lamy. |
| Tardivaut..... | Leprin. |
| De Bagnolles..... | Mary. |
| Le commissaire de police..... | Desjardins. |
| Le secrétaire du commissaire..... | Potier. |
| M ^{me} Laquisier..... | M ^{mes} Damouray. |
| Césarine..... | Detras. |
| Angèle..... | Marie Favreux. |
| M ^{me} de Bagnolles..... | Boissigny. |
| Fanchette..... | Marie Soll. |
| Thérèse..... | Bonnaud. |
| Sophie..... | Guiraud. |

MAITRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en 1 acte, paroles de M^{me} Sophie Gay, musique de F. PARR.

- | | |
|---------------|----------------------------|
| Barnabé..... | MM. Gehleyras. |
| Benetto..... | Lamy. |
| Gertrude..... | M ^{me} Dangleade. |

LES INCROYABLES

Ballet comique en 1 acte, par M. Rougier.

Ordre: 1^o Le Procès Vauradieux. — 2^o Le Maître de chapelle. — 3^o Les Incroyables.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

Arlequin est content. Dans presque tous les banquets, dans presque toutes les réunions qui ont eut lieu pour fêter l'anniversaire du Roi, partout on a parlé de sa Lanterne. Chacun a reconnu qu'elle constituait un instrument de propagande de premier ordre. Son style enjoué, ses dessins comiques, la hardiesse qu'il met à dire toutes les vérités actuelles, tout cela rend populaire cette intéressante publication dont les services sont justement appréciés.

Sommaire du n^o 80: Les banquets du 29 septembre. Le nouveau Guillaume Tell. Un nouvel attentat. La première insurrection contre la loi des Vexations. Trips à la mode de Caen. Le coup des mastroquets. Lycées de chevaux. M. Grévy parain. Nouveau Champagne. Correspondance. A nos amis.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS

PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIERE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine.—DU BARRY et Cie Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 octobre.

La place est encore hésitante, elle ne sait de quel côté elle doit incliner. Les cours du début sont toujours très-fermes, mais ils provoquent des réalisations importantes, car elles paralysent les efforts des haussiers.

Le 3 0/0 se tient à 81.77, 81.72 et 81.75; le 4 1/2 à 82.40, l'amortissable rétrograde à 82.07 et 82.10; sur le 5 0/0 on conserve le cours de 115.30 non sans quelques difficultés, puis on est reparti à 116.40.

Les fonds étrangers sont fermes: l'Egypte 6 0/0 est à 365; le Turc cote 13.40.

Les valeurs sont d'une grande variation sur hier. La Banque de France est à 5,485; la Banque d'Alsace-Lorraine se tient à 630.

On garde le cours de 1,163 sur la Banque de Paris.

Le Crédit Foncier oscille aux environs de 1,440, les achats sont assez considérables sur cette valeur

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la *Lanterne d'Arlequin* est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la *Lanterne d'Arlequin*, rue Richelieu, 13, à TOURS.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

PRIME

AUX LECTEURS ET ABONNÉS DE L'ECHO SAUMUROIS.

Tous les lecteurs et abonnés de l'Echo Saumurois.

rois qui désireront **Roses et Violettes**, poésies, par Paul SOULLIÈRE, recevront franco ce nouvel ouvrage moyennant la minime somme de 1 franc.

Les **Roses et Violettes** sont éditées avec le plus grand luxe par l'imprimerie Tolmer et C^o, de Poitiers.

Adresser les demandes à l'auteur, M. Paul SOULLIÈRE, licencié en droit, 3, rue de l'Hospice, Poitiers (Vienne).

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 h. 25 —	10 h. 31 matin.	8 h. 45 matin.	11 h. 10 matin.	—
10 15 —	1 02 soir.	4 53 soir.	6 03 soir.	8 33 —	—
5 35 —	7 50 —	11 47 —	—	—	—
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTEUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.	9 h. — matin.	3 50 soir.	4 28 soir.	11 20 —	—
12 13 soir.	6 45 —	10 47 —	—	—	—

Il ya, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 44.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 22 OCTOBRE 1882, et jours suivants, à midi, à Montsoreau, après le décès de M^{lle} Olympe Moricet, receveuse des Postes en retraite.

OBJETS A VENDRE :

Meubles de salon, de salle à manger et de chambres à coucher, fauteuils, chaises, table, pendule, candélabres, gravures, lits complets; vaisselle et batterie de cuisine; vin rouge en cercle, vin blanc en bouteilles, bouteilles vides; bois de chauffage, etc., etc.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE JOLIE PETITE MAISON

Sise, à Montsoreau, près du quai, autrefois habitée par M^{lle} Olympe Moricet, receveuse des Postes en retraite.

Cette maison comprend :

Cuisine, salle à manger, salon, chambres à coucher, cabinets, mansardes, buanderie, celliers, hangar, écurie, cave, cour, jardin d'agrément et jardin potager.

Elle conviendrait parfaitement pour maison de campagne.

S'adresser à M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau. (556)

A VENDRE

Un JARDIN bien affrUITÉ

Situé rue de la Gueule-du-Loup,

Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier; cave en roc; pompe.

S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A VENDRE imprimerie très-ancienne, chef-lieu 75,000 âmes; bénéfice net 18 à 22,000 fr. fort matériel; prix 90,000 francs. S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris

Étude de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ D'ALBEUF

Située commune de Forges, et par extension en celle de Denezé,

Comprenant :

Maison de maître, bâtiments d'habitation et d'exploitation pour les fermiers, cours, jardins, verger, douve, terres labourables, vignes, prés et bois taillis.

Le tout en un seul tenant, d'une contenance de 46 hectares 80 ares 73 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e DOUSSAIN, et pour traiter, à M. CALLARD, expert à Montreuil-Bellay. (553)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Située rue Saint-Jean, nos 38 et 40,

Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage;

Actuellement occupée par M^{mes} Durville, marchandes de fleurs, et M^{lle} Buron, marchande de lingerie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Dans de bonnes conditions

En totalité ou en partie

UNE JOLIE MAISON

Avec JARDIN

Située quai de Limoges, n^o 11.

S'adresser à M^e MÉNOUAS, rue Beau-repaire. (549)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

Située rue d'Orléans, n^o 12.

S'adresser à M. GIRARD, libraire.

A LOUER

L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée,

Située au Chardonnet.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Fraîchement restaurée,

Rue de la Grise, n^o 3.

S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n^o 2.

UN CLERC DE NOTAIRE, ayant 3 ans de stage, demande une place dans une étude de Saumur ou des environs.

S'adresser au bureau du journal.

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

ON DÉSIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin. S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE CHEDEVERGNE

Saumur

MIXTURE FERRON

Contre le Croup.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

AVIS

M. SARGET-GIRAULT

Propriétaire des MAGASINS de la PAIX

Situés rue d'Orléans, à Saumur,

Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.

Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises ET A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 44, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorures de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon-souape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Cl. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET

Certifié par l'imprimeur soussigné